



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 28 janvier à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 21/01/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine
SIMON, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Roland SEUX,
Thierry SOLEILHAC.
Absente : Anne-Marie TORE
Excusés :
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération 2024-25 du conseil municipal en date du 12 avril 2024 approuvant le
Budget Principal,

Monsieur le Maire expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du
code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au
budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

La section d'investissement du budget communal 2024 ne dispose plus de crédit
prévisionnel, cependant une facture concernant l'éclairage public mérite d'être réglée en
investissement.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, il paraît nécessaire de procéder
à des modifications de crédits au budget Primitif comme suit :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D- 2041512- Subv GFP de rattach. – Bâtiments et installations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204- Subventions d'équipements versées	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D- 2151 : Réseaux de voirie	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21- Immobilisations corporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- CONFIRME la nécessité de réaliser ce transfert de fond budgétisés ;
- AUTORISE le passage des écritures comptables.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 28/01/2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Serge ABOULIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, representing the signature of Serge Aboulin.